



DIRECTION DES ROUTES ET DES INFRASTRUCTURES
SERVICE TERRITORIAL D'AMENAGEMENT DU LOUHANNAIS

Dossier suivi par
L. BOIVIN
06.73.00.44.94

Saint-Germain-du-Bois, le 14 MAI 2024

AT-2024-057

Monsieur Clément BOROT
SAUR

86 route de Sens - BP 1
71330 SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
Tél : 03 85 72 02 85
Mél : sta.louhannais@saoneetloire71.fr

4 rue Georges Bizet
71500 LOUHANS

17 MAI 2024

Monsieur,

Je fais suite à votre demande du 3 mai dernier par laquelle vous sollicitez l'autorisation d'intervenir sur le domaine public routier départemental, pour procéder à des travaux de réparation sur le réseau d'adduction d'eau potable, sur le territoire de Saint-Germain-du-Bois, Allée de la Balme, en agglomération, en bordure de la RD 137, du PR0+235 au PR0+237.

En réponse et après examen de ce dossier je tiens à vous informer que le Département est favorable pour l'exécution des travaux projetés conformément aux prescriptions du Règlement départemental de voirie.

Je vous demande notamment de respecter les conditions de remblaiement de la tranchée sous trottoir tel qu'indiqué sur le schéma n°7C ci-joint.

La réfection du trottoir devra être refaite à l'identique.

J'attire votre attention sur le fait que cet accord technique est distinct de l'arrêté autorisant l'occupation du domaine public et qu'il ne vaut pas autorisation au regard de l'ensemble des réglementations applicables (urbanisme, travaux à proximité de réseaux...).

Je tiens à vous préciser que toute modification majeure sur le réseau implanté initialement (par exemple : modification de tracés, extension du réseau...) doit faire l'objet d'une demande de permission de voirie.

De plus, je vous demande de veiller à remettre le domaine public dans son état initial après votre intervention.

J'ajoute que cet accord est délivré sous la réserve expresse des droits des tiers et qu'il expirera de plein droit après un délai d'un an.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Responsable du STA du Louhannais


Thierry AGRON

Copies : Commune de Saint-Germain-du-Bois + CE Saint-Germain-du-Bois + STA LHS